

**CONSEIL MUNICIPAL****Procès-verbal de la séance du 11 mai 2016**

---

Présidence	Mme	C. Di Stasi
Présents	Mmes	C. Chiriatti, I. Martinez et E. Possa
	MM.	C. Brülhart, M. Da Costa, E. Fillet, J. Grand, T. Hunziker, V. Läderach, L. Luisoni, R. Madarasz, D. Nicole, B. Riedweg, F. Sandoz, P. Waldispühl et M. Zwahlen
Excusé	M.	P. Arter

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

---

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2016
2. Communications du Bureau
3. Communications du Maire
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Election du-de la Président-e de la commission Agriculture-Feu-Voirie-Environnement
7. Approbation des comptes 2015 de la commune de Puplinge
8. Approbation des comptes 2015 de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement
9. Tableaux blancs – vote d'un crédit d'investissement
10. Giratoire Jussy/Brolliets – vote d'une délibération dans le cadre d'un échange de terrains
11. Salle de gymnastique – vote d'un crédit d'étude
12. Nomination du Bureau du Conseil pour la période administrative 2016-2017
13. Propositions individuelles et questions

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2016**

Ce procès-verbal a été déposé sur CMNET et les Conseillers ont pu faire leurs propositions de corrections.

Le procès-verbal avec suivi du corrigé selon demandes de Monsieur Läderach a été transmis aux Conseillers.

Madame la Présidente propose que son approbation soit soumise au vote.

Le procès-verbal du 27 avril 2016 est adopté par 13 voix pour et une abstention.

**2. Communications du Bureau**

**Madame la Présidente** informe que pour faire suite à la discussion concernant les échos du Conseil municipal dans le «Puplinfo», le Bureau a décidé que la rubrique ne paraîtrait plus lorsqu'aucune décision n'a été prise par le Conseil municipal. La place rédactionnelle à disposition étant très limitée, les décisions du Conseil municipal seront toujours transmises en style «télégraphique» avec un renvoi clair au site internet de la commune, pour plus d'informations.

**Madame la Présidente** informe qu'il s'agit de sa dernière séance en qualité de Présidente. Elle souhaite particulièrement remercier Monsieur Patrick Arter ainsi que les membres de l'Exécutif et du Conseil municipal pour leur très bonne collaboration durant cette période de présidence. L'assemblée est invitée à une verrée à l'issue de la séance.

### **3. Communications du Maire**

**Madame la Présidente** transmet la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire fait remarquer l'absence de Monsieur Arter pour cause de maladie. Monsieur Arter est la mémoire de la commune et manque non seulement à cette séance mais également à tous les collaborateurs de la Mairie qui étaient déjà surchargés avant cette absence. Il est souhaité un bon rétablissement à Monsieur Arter.

#### **Boîte à livres**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il leur a été distribué, sur leur place, le tous-ménages que chaque habitant de la commune recevra dans sa boîte aux lettres, le mardi 17 mai 2016.

La mise en service de ces deux boîtes, décorées par l'Espace de vie infantine pour la boîte destinée aux enfants et par l'Espace jeunes pour la boîte destinée aux adultes, sera effective dès le 19 mai 2016. Son organisation est détaillée dans le flyer.

#### **Circulation à Puplinge**

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Barthassat, Conseiller d'Etat, le matin même concernant le réaménagement de la route de Jussy entre le cycle du Foron et la route de Puplinge. Il informe que la discussion va dans le bon sens. Il sera évité une péjoration de la sécurité des cyclistes et des piétons.

Les travaux de réfection de la rue de Graman (tronçon cantonal) débuteront le 5 juillet en ce qui concerne les trottoirs et dureront jusqu'à la fin août.

### **4. Communications des Présidents de commissions**

#### **Commission Solidarité**

**Monsieur Luisoni**, Président, informe que sa commission se réunira le 23 mai 2016 à 20 heures.

#### **Commission agriculture – feu voirie**

**Monsieur Sandoz**, vice-Président informe qu'il n'a rien à signaler.

#### **Commission Aménagement – Travaux – Mobilité - Cimetière**

**Monsieur Madarasz**, Président, informe qu'une nouvelle séance se tiendra le 25 mai 2016 à 20h.30.

#### **Commission Animation – Culture – Sports – Loisirs**

**Madame Chiriatti**, Présidente, informe qu'une séance est prévue le 17 mai 2016 à 20 heures.

#### **Commission ad-hoc participation**

**Monsieur Sandoz**, Président, informe qu'une séance sera fixée en fin de séance avec les membres

#### **Commission Jeunesse – Social - Aînés**

**Monsieur Brühlhart**, Président, informe que la prochaine séance aura lieu le 7 juin 2016 à 18.h.30 au local du club des aînés pour une présentation de leurs activités par les membres du comité.

## 5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

**Madame la Présidente** informe qu'il n'y a pas de décision de l'ACG pour cette séance.

## 6. Election du de la Président-e de la commission Agriculture-Feu-Voirie-Environnement

**Madame la Présidente** informe que le Conseil doit élire, suite à la démission de Madame Mathys, une personne pour lui succéder à la présidence de la commission Agriculture-Feu-Voirie-Environnement et demande quels sont les candidats intéressés.

**Monsieur Hunziker**, du groupement des intérêts communaux, propose Monsieur Marc Zwahlen paysagiste, pompier au sein de la compagnie de Puplinge. Monsieur Zwahlen est élu à l'unanimité et par acclamation.

## 7. Vote des comptes 2015 de la commune de Puplinge

**Madame la Présidente** informe que l'ensemble des éléments financiers concernant les comptes 2015 de la commune de Puplinge ont été remis aux conseillers lors de la séance précédente et déposés sur CMNet. Chaque membre a eu deux semaines pour étudier ces documents et poser des questions. Aucune question ou remarque n'est parvenue en mairie.

**Madame la Présidente** passe la parole à Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances.

**Monsieur Hunziker** lit le rapport de l'organe de contrôle fiduciaire sur le contrôle des comptes annuels 2015 de la commune à l'assemblée et l'informe que la commission a préavisé favorablement et à l'unanimité cette délibération, durant sa séance du 18 avril 2016.

Sans commentaires de l'assemblée, **Madame la Présidente** soumet la délibération au vote.

### **Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015 (délibération n°5/2016)**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le rapport de la commission des finances du 18 avril 2016,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de 5'812'965.49 CHF aux charges et de 6'179'105.54 CHF aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 366'140.05 CHF.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de 5'705'225.91 CHF aux dépenses et de 1'052'481.10 CHF aux recettes, les investissements nets s'élevant à 4'652'744.81 CHF.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 4'652'744.81 CHF par l'autofinancement à raison de 939'613.50 CHF au moyen de la somme de 573'473.45 CHF représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 366'140.05 CHF.

Le solde non couvert, au montant de 3'713'131.31 CHF, est financé par les liquidités communales.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 366'140.05 CHF représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de 31'815'342.50 CHF qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	15'631'856.67 CHF
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>16'183'485.83 CHF</u>
Total de l'actif	31'815'342.50 CHF

et au passif un montant de 31'815'342.50 CHF qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	852'854.21 CHF
- Provisions (nature 24)	4'162'869.46 CHF
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	299'541.50 CHF
- Fortune nette (nature 29)	<u>26'500'077.33 CHF</u>
Total du passif	31'815'342.50 CHF

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2015 à 5'666'235.00 CHF.

## 8. Vote des comptes 2015 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement

**Madame la Présidente** informe que l'ensemble des éléments financiers concernant les comptes 2015 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement ont été remis aux conseillers lors de la séance précédente et déposés sur CMNet. Chaque membre a eu deux semaines pour étudier ces documents et poser des questions. Aucune question ou remarque n'est parvenue en mairie. Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances.

**Monsieur Hunziker** lit le rapport de l'organe de contrôle fiduciaire sur le contrôle des comptes annuels 2015 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement et informe l'assemblée que la commission a préavisé favorablement et à l'unanimité cette délibération durant sa séance du 18 avril 2016.

Sans commentaires de l'assemblée, Madame la Présidente soumet la délibération au vote.

### Approbation des comptes 2015 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement (délibération n° 6/2016)

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13.4.1984.

Vu l'article 13, alinéa 2 des statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement du 22 février 2007,  
 vu la présentation à la commission des finances du 18 avril 2016,  
 vu la présentation des comptes 2015 et leur approbation au Conseil de Fondation les 15 mars et 19 avril 2016,  
 vu le rapport de la fiduciaire Helvetia du 8 avril 2016,  
 sur proposition du Maire,  
 le Conseil municipal décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

- a) D'approuver les comptes 2015 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, s'élevant aux produits à 993'746.85 CHF et aux charges à 698'090.75 CHF laissant apparaître un excédent de recettes de 295'656.10 CHF.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2015 qui présente à l'actif et au passif un montant de 30'190'590.83 CHF.
- c) Les fonds propres de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement s'élèvent au 31.12.2015 à 17'939'462.18 CHF.

## **9. Tableaux blancs – vote d'un crédit d'investissement**

**Madame la Présidente** informe que la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière s'est réunie le 3 mai 2016 pour étudier le crédit d'investissement de tableaux blancs interactifs pour le groupe scolaire de la commune. Elle passe la parole à Monsieur Madarasz, Président de la commission aménagement, travaux, mobilité, cimetière.

**Monsieur Madarasz**, présente la délibération et son projet à l'assemblée. Il informe que la commission a préavisé favorablement cette délibération durant sa séance du 3 mai 2016.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente soumet le projet de délibération au vote.

### **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'acquisition et l'installation de tableaux blancs interactifs (TBI) pour équiper les 14 classes de l'école (délibération n°7/2016)**

Vu l'état des tableaux noirs existants nécessitant leur remplacement à court terme,  
vu l'amélioration des techniques de communications audio-visuels au service de l'enseignement  
vu l'installation de TBI dans 10 écoles du Canton,  
vu les discussions menées avec la direction de l'établissement et le corps enseignant,  
vu la promesse de participation du DIP SEM pour l'acquisition des projecteurs, câblages, ordinateurs et logiciels,  
vu le préavis de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 3 mai 2016,  
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et à l'article 34, alinéa 6, lettre f) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,  
sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De financer l'acquisition et l'installation de tableaux blancs interactifs pour l'école.
2. D'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de CHF 110'000.-- destiné au financement de cette opération.
3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 2114.506.00 de l'an 2017 jusqu'en 2024, soit 8 ans à raison de 12.5 % par an.
5. De désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

## **10. Giratoire Jussy/Brolliets – vote d'une délibération dans le cadre d'un échange de terrains**

**Madame la Présidente** informe que lors de sa séance du 3 mai 2016, la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière s'est penchée sur la possibilité de faire un échange de terrains pour permettre la réalisation d'un giratoire au carrefour Jussy/Brolliets. Elle ajoute que la délibération y relative déposée sur Cmnet avec la convocation de la présente séance du Conseil ayant été modifiée, les conseillers ont reçu, sur leur place, un exemplaire de la version présentée à la séance.

**Madame la Présidente** transmet la parole à Monsieur Madarasz, Président de la commission aménagement, travaux, mobilité, cimetière.

**Monsieur Madarasz** transmet la parole à Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** présente et explique la délibération et son projet à l'assemblée.

**Monsieur Madarasz** ajoute que la commission a préavisé favorablement cette délibération durant sa séance du 3 mai 2016.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** soumet le projet de délibération au vote.

### **Projet de délibération concernant l'échange de terrain pour permettre la réalisation du giratoire Brolliets/Jussy (délibération n° 8/2016)**

Vu les démarches entreprises par la Mairie en vue d'augmenter la sécurité routière et faciliter l'insertion des véhicules sur la route de Jussy depuis la route des Brolliets,  
vu l'emprise du giratoire projeté sur les terrains voisins,  
vu les discussions menées avec les propriétaires concernés,  
vu le projet de tableau de mutation n°3/2016,  
vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 3 mai 2016,  
vu l'article 30, alinéa 1, let. k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'échanger la parcelle 1350 d'une superficie de 1'180 m<sup>2</sup> environ, avec une surface équivalente sur les parcelles n°301 et 1535 ainsi que la moitié de la parcelle n°1537.
2. De répartir cette surface pour permettre l'implantation du giratoire au nord de la route de Jussy et de rectifier l'assiette du chemin du Barot.
3. De céder gratuitement à l'Etat de Genève, sur les parcelles n° 301, 1535 et 1537, la surface permettant l'implantation du giratoire.
4. De désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à cette opération.

### **11. Salle de gymnastique – vote d'un crédit d'étude**

**Madame la Présidente** informe que la toiture de la salle de gymnastique de l'école doit être refaite suite à des dégâts touchant l'isolation. Dans le cadre de ces travaux, la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière a analysé la possibilité de confier un mandat d'étude pour la surélévation de cette salle. Elle ajoute que la délibération y relative déposée sur CMnet avec la convocation de la présente séance du Conseil ayant été modifiée, les conseillers ont reçu, sur leur place, un exemplaire de la version présentée à la séance.

**Madame la Présidente** transmet la parole à Monsieur Madarasz, Président de la commission aménagement, travaux, mobilité, cimetière.

**Monsieur Madarasz**, présente la délibération et son projet à l'assemblée et l'informe que la commission a préavisé favorablement cette délibération durant sa séance du 3 mai 2016.

**Monsieur Luisoni** fait remarquer que plusieurs discussions avaient eu lieu sur cette problématique et il trouve dommage que l'ensemble du Conseil municipal ne soit pas informé de la stratégie plus complète autour de ce sujet.

**Monsieur Grand** demande quelle est l'utilité d'une telle salle car dans la délibération il est noté qu'elle serait pluridisciplinaire. Il fait remarquer un flou dans la délibération présentée.

**Monsieur Garnier** répond qu'elle sera pluridisciplinaire à dominante sportive. Il ajoute que le montant proposé est pour développer un avant-projet et le sujet sera, dans tous les cas, remis à l'ordre du jour du Conseil municipal.

**Monsieur Hunziker** ajoute que le libellé a été modifié car il est prévu de faire une surélévation et de voir ce qui peut être proposé afin qu'elle soit utilisée pour le sport et d'autres activités. Il s'agit d'une idée globale, il faut attendre les projets proposés par les architectes. Il ajoute que pour la commission, il était cohérent d'appeler cette salle pluridisciplinaire car il y a des besoins.

**Monsieur Luisoni** informe que le Conseil municipal a approuvé la création d'une commission de participation et ajoute qu'une initiative interne à la commune vaudrait la peine d'amener l'ensemble des attentes des activités pour une discussion qui permettrait d'apprécier ces besoins qui pourraient alors être transmis aux architectes afin que ceux-ci remettent des propositions pertinentes à la commune.

**Monsieur Sandoz** est d'avis que la commission de participation pourrait en débattre durant sa prochaine commission et qu'effectivement, il y a des démarches à effectuer auprès des habitants pour l'obtention de propositions.

**Monsieur Da Costa** fait remarquer que ce projet existe par le fait que des travaux exceptionnels doivent être entrepris.

**Monsieur le Maire** fait corriger le premier considérant de la délibération avant sa soumission au vote.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente soumet le projet de délibération au vote.

**Délibération relative à un crédit d'étude pour la création d'une salle pluridisciplinaire en surélévation de la salle de gymnastique, avec création d'un accès « mobilité réduite » également pour l'école et compatible avec l'évolution du groupe scolaire (délibération n° 9/2016)**

Vu l'incapacité de réaliser le projet, à moyen terme, de salle polyvalente proche de la Moutonnerie,  
vu le besoin en salles pour différentes activités, tant sportives que sociétales,  
vu les travaux nécessaires sur la toiture de notre salle de gymnastique,  
vu le préavis de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 3 mai 2016,  
conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal décide par 15 voix pour et une voix contre,

1. De réaliser une étude en vue de la création d'une salle pluridisciplinaire en surélévation de la salle de gymnastique avec création d'un accès « mobilité réduite » également pour l'école et projet d'agrandissement du groupe scolaire.
2. D'ouvrir au Maire un crédit d'étude de CHF 170'000.-, à cet effet.
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme conjointement au crédit de réalisation. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement 2115.331.00.

## 12. Nomination du Bureau du Conseil pour la période administrative 2016-2017

**Madame la Présidente** informe que la période administrative arrive à sa fin, et l'heure est venue de renouveler le Bureau du Conseil municipal.

**Madame la Présidente** demande quels sont les candidats pour la Présidence du Bureau du Conseil municipal pour la période administrative 2016-2017.

**Monsieur Hunziker** du groupement des intérêts de Puplinge propose Monsieur Eric Fillet, connaissant bien le travail et les tâches qui incombent au Bureau. Monsieur Fillet est élu à l'unanimité et applaudi.

**Madame la Présidente** demande quels sont les candidats pour la vice-Présidence du Bureau du Conseil municipal pour la période administrative 2016-2017.

**Monsieur Jérôme Grand** se porte candidat en qualité de Vice-Président. Sa candidature est adoptée à l'unanimité. Monsieur Grand est applaudi.

**Madame la Présidente** demande quels sont les candidats pour le poste de Vice-Secrétaire du Bureau du Conseil municipal pour la période administrative 2016-2017.

**Monsieur Hunziker** du groupement des intérêts de Puplinge propose Monsieur Monsieur Didier Nicole en qualité de Vice-Secrétaire. Monsieur Nicole est élu à l'unanimité et applaudi.

**Madame la Présidente** propose de confirmer Monsieur Patrick Arter dans ses fonctions de Secrétaire du Bureau, à moins qu'un Conseiller Municipal s'y oppose ou soit intéressé par cette fonction.

Personne ne s'opposant à cette proposition, Monsieur Patrick Arter est confirmé dans ses fonctions de Secrétaire du Bureau pour la période administrative 2016-2017. Monsieur Arter est applaudi.

## Délibération relative à la formation du bureau du Conseil municipal 2016 – 2017 (délibération n°10/2016)

Le Conseil municipal de la commune de Puplinge a élu, pour la période administrative s'étendant du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017, les membres suivants pour former son bureau :

Par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

**Président-e** : Monsieur Eric FILLET

Par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

**Vice-Président-e** : Monsieur Jérôme GRAND

Par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

**Secrétaire** : Monsieur Patrick ARTER \*

Par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

**Vice-Secrétaire** : Monsieur Didier NICOLE

\* Cette personne n'a qu'une voix consultative, car elle fait partie de l'administration communale.

### 13. Propositions individuelles et questions

**Madame la Présidente** transmet la parole à Monsieur Didier Nicole qui remercie la Mairie d'avoir octroyé le droit de passage lors du Marathon de Genève pour l'accès au restaurant Café de la Poste.

**Monsieur Zwahlen** demande à ce que les trottoirs et routes soient nettoyés après les plantations des bacs.

**Monsieur Nicolas Nussbaum, Adjoint**, souhaite remercier l'organisatrice, Patricia Bennici et les bénévoles, en charge du Marathon de Genève à Puplinge pour le ravitaillement et le relais.

**Monsieur Hunziker** constate une fois encore que le parking des entreprises situé sur la route de Jussy est très sale et demande à ce qu'il soit entretenu.

**Monsieur Hunziker** fait remarquer que Monsieur Maudet, Conseiller d'Etat, cherche CHF 500'000,- pour les prisons et demande à Monsieur Riedweg s'il a une réponse. Monsieur Riedweg répond qu'il ne fait partie ni de la commission des finances ni de celle de l'aménagement, au Grand-Conseil.

Aucune autre proposition ou question étant formulée, la séance est levée à 22 heures.

---

La Présidente

Carole DI STASI

Le Vice-Président

Eric FILLET

Le Secrétaire

Patrick ARTER

Puplinge, le 8 août 2016